



Noël à Meulan

Spectacle et goûter de Noël

(réservé aux Meulanais)

Titi tombe, Titi tombe pas

Pascal Rousseau par le cirque baroque

- samedi 10 décembre à 15h
gratuit - Bergerie, Ferme du Paradis
rue du Chemin vert

Petit train

Entre le Paradis et le centre-ville

(les enfants devront être

accompagnés d'un adulte)

- vendredi 23 et
samedi 24 décembre
de 11h à 13h30 et de 15h à 17h30
gratuit

Ferme du Père Noël

- vendredi 23 et
samedi 24 décembre
de 10h à 13h et de 14h à 18h
gratuit - place Brigitte Gros

Mur d'escalade de "glace"

- du lundi 26 au
mercredi 28 décembre
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h
à partir de 6 ans
gratuit - place Brigitte Gros

Manège et trampoline

- Pendant toute la durée
des vacances
place Brigitte Gros

HORAIRE DU PETIT TRAIN DE NOËL LES 23 ET 24 DÉCEMBRE

Square Golven (départ)	11h00	11h32	12h00	12h32	13h00	15h00	15h32	16h00	16h32	17h00
Clos Saint-Pierre	11h07	11h37	12h07	12h37	13h07	15h07	15h37	16h07	16h37	17h07
Commerces du Paradis (arrivée)	11h15	11h45	12h15	12h45	13h15	15h15	15h45	16h15	16h45	17h15
Commerces du Paradis (départ)	11h20	11h49	12h20	12h49	13h20	15h20	15h49	16h20	16h49	17h20
Gare de Thun	11h25	11h53	12h25	12h53	13h25	15h25	15h53	16h25	16h53	17h25
Square Golven (arrivée)	11h30	11h58	12h30	12h58	13h30	15h30	15h58	16h30	16h58	17h30

à proximité ...

Chocotrail d'Hardricourt

- dimanche 11 décembre 2016 à 9h30
Promenade du Bac (parking avion)
renseignements :
contact@chocotrail.com



Cette manifestation a besoin de bénévoles ; si vous êtes intéressé(e), faites-vous connaître au 06 73 38 78 36

Infos utiles

Horaires Mairie

- lundi 8h30-12h30/13h30-18h
- mardi 8h30-12h30
- mercredi au vendredi
8h30-12h30/13h30-17h
- samedi 8h30-12h

Permanences

Avocat

- jeudi 1^{er} décembre
uniquement sur rendez-vous
à l'accueil de la Mairie
01 30 90 41 41

Écrivain public

- lundi 9h-12h30/13h30-17h
Maison des Associations
- mercredi 13h30-17h30
Loge de la Mairie

Information juridique

- lundi 9h-12h30/13h30-17h
Maison des Associations

Police nationale

- vendredi 9h-12h30/14h-18h
Poste de police municipale

Création d'entreprise

- avec le BGE
- vendredi 16 décembre
9h-13h / 14h-17h
Loge de la Mairie

Logement jeunes

- avec le CLLAJ
- 1^{er} lundi du mois
loge de la Mairie
- 3^{ème} lundi du mois
Maison des Associations

Permanences médicales

Pharmacies de garde

site : <http://lc.cx/Znsq>
commissariat de police
01 78 73 11 11

Dentistes de garde

01 39 51 21 21

Maison médicale de garde

20h - minuit
9h - 13h (les jours fériés)
appelez le 15.

édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

Dans la nuit du 31 octobre dernier, la police nationale a été victime d'un guet-apens rue de la Ferme, où l'attendait un groupe d'individus armés de cocktails Molotov ayant préalablement coupé l'éclairage public.

Des bandes de voyous venus d'ailleurs ? Non. Nos habitués perturbateurs du quartier qui y vivent avec leur famille et pourrissent la vie quotidienne des résidents : trafics de stupéfiants, occupations de halls d'immeubles, rodéos à moto sur les espaces piétonniers, dégradations, vols... toute la panoplie des parfaits délinquants.

Comment admettre qu'une toute petite poignée de fauteurs de troubles mettent en péril la tranquillité et la sécurité des milliers d'habitants du Paradis ? C'est inacceptable.

Depuis 2014, j'alerte sans relâche les services de l'État sur la dégradation de la situation de ce quartier depuis une décennie :

- sur le danger qu'il y a à voir se créer de nouveaux quartiers en politique de la ville dans les communes périphériques de celles qui ont des quartiers prioritaires : les programmes importants de rénovation urbaine des Mureaux et de Mantes-la-Jolie et les déconstructions qui y sont liées ont nécessité le logement des populations ailleurs
- sur la difficulté pour des communes comme la nôtre d'accueillir dans le logement social des populations en grande précarité par l'intermédiaire du DALO
- sur la nécessité de mobiliser fortement les forces de l'ordre, maintenant.

Car ne nous y trompons pas, les difficultés actuelles sont bien liées aux politiques de peuplement qui ne sont pas les nôtres, mais celles de l'État.



Cécile
ZAMMIT-POPESCU

Le Maire

Vice-président de la CU GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

L'actu

Tout savoir sur le logement social

Avec près de 1200 logements sociaux sur son territoire (27%), notre commune répond largement à ses obligations légales (loi SRU). Le dossier que nous y consacrons est l'occasion de faire un point sur un sujet dont la méconnaissance véhicule toutes sortes d'interrogations et d'élucubrations...



Recensement p. 6

Devoir de Mémoire p. 7

Arrêté municipal p. 10

Qu'est-ce qu'un logement social ?

Pour qu'un logement soit reconnu logement social, une convention doit être signée entre le bailleur social (organisme en charge de la construction et de la gestion des logements sociaux) et

l'État. Cette convention permet d'attribuer des aides aux locataires (ex : APL), mais également des aides aux bailleurs pour la construction.

En contrepartie, l'État, les communes et Action Logement ("1% patronal") reçoivent un certain nombre de logements qui leur sont réservés : il s'agit des "contingents". Cela permet à L'État, aux collectivités ainsi qu'à Action Logement de proposer au bailleur un candidat pour le logement.

En principe, les contingents se répartissent de la manière suivante entre les réservataires :

- Action Logement : 40% des logements
- État (contingent préfectoral) : 30% des logements dont 5% sont destinés aux agents civils et militaires de l'État, et 25% aux personnes prioritaires notamment les personnes handicapées, mal logées ou défavorisées

Ville-bailleur : qui gère quoi ?

Si l'on prend l'exemple du quartier du Paradis, où se concentre la plus grande partie des logements sociaux de la commune :

Parkings :

les places = bailleur
les voies de circulation entre les places = commune

Espaces publics :

les espaces verts = bailleur
la voirie (chaussées et trottoirs) = commune

- Communes : 20% des logements
- Bailleurs Sociaux, Conseil départemental, Conseil régional et Caisse d'Allocation Familiale : 10% des logements.



Les logements sociaux à Meulan-en-Yvelines

Bailleur Coopération & Famille : 922 logements

- Paradis – ensemble du quartier : 637 logements (contingent Ville : 62*)
- Belvédère – chemin du Grand Sentier : 123 logements (contingent Ville : 16)
- Clos Saint-Pierre – allée Saint-Pierre : 70 logements (contingent Ville : 0)
- Clos du Pavillon – côte du Pavillon : 47 logements (contingent Ville : 9)
- Léon Boivin – rue Gambetta : 45 logements (contingent Ville : 9)

*Fin 2015, la Ville a garanti un emprunt à Coopération & Famille lui permettant de récupérer 60 logements sur son contingent (il n'y en avait que 2 !)

Bailleur Opievoy : 223 logements

- Résidence du Parc - centre-ville : 90 logements (contingent Ville : 25)
- Cité des Annonciades - rue des Annonciades : 74 logements (contingent Ville : 50)
- Résidence Victor Hugo - avenue Gambetta et rue Nicolas Leclerc : 33 logements (contingent Ville : 7)
- Résidence Daudet - rue des Annonciades : 16 logements (contingent Ville : 3)
- Impasse Sophie de Condorcet : 8 logements (contingent Ville : 1)
- Rue Haute : 1 (contingent Ville : 0)
- Allée de la Croix de Noailles : 1 (contingent Ville : 0)

Bailleur Immobilière 3F : 6 logements

- Résidence La Clairière – rue de Beauvais : la Ville n'est pas réservataire

SCI Foncière DI 01 2005 : 34 logements

- Résidence Les Terrasses de Thun – avenue du Maréchal Joffre et côte d'Évecquemont : exclusivement Action Logement

A noter : dans bon nombre de ces résidences, il existe des logements privés (211 propriétaires au Paradis, 39 au Belvédère, 19 au Clos Saint-Pierre, 30 à la Clairière)

Comment demande-t-on un logement social ?

La demande peut être faite directement en ligne sur le site internet www.demande-logement-social.gouv.fr ou par le retrait d'un dossier auprès du service logement de la Mairie de Meulan-en-Yvelines (CCAS).

Pour les personnes souhaitant que leur demande soit instruite par le service logement, les instructions se font uniquement les jeudis après-midi

sur rendez-vous (01 30 90 41 09 ou 01 30 90 41 20).

Lors de l'enregistrement de la demande, il est remis une attestation d'enregistrement sur laquelle figure un numéro d'enregistrement valable dans toutes les communes d'Île-de-France.

La demande doit impérativement être renouvelée chaque année afin de ne

pas être radié et de ne pas perdre son ancienneté. Si lors du premier enregistrement, un mail et/ou un numéro de téléphone portable a été communiqué, un rappel sera effectué deux mois avant et un courrier sera envoyé un mois avant l'expiration du délai annuel.

Le délai d'attente de manière générale pour obtenir un logement social en région parisienne est de 3 ans. ■

Actuellement, 427 demandes de logements sont en attente à Meulan-en-Yvelines, or on constate peu de mouvements. Les logements vacants ne sont pas ceux du contingent municipal !

Comment sont attribués les logements sociaux ?

Lorsqu'un logement se libère, le bailleur avertit le réservataire concerné afin qu'il puisse positionner des candidats. Chaque réservataire a l'obligation de présenter trois candidatures pour un même logement.

Les candidatures sont présentées lors d'une Commission d'attribution composée de représentants de l'organisme bailleur et d'un représentant de la commune où sont situés les logements. L'attribution des logements se fait donc en concertation avec le bailleur.

Pour attribuer un logement, la Commission d'attribution prend en compte la composition du foyer, le patrimoine, les ressources et les conditions actuelles de logement, l'éloignement du lieu de travail et

la proximité des équipements et infrastructures correspondant aux besoins des candidats.

Il existe plusieurs catégories de logements sociaux :

- Le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservé aux personnes en situation de grande précarité qui cumulent des difficultés sociales et économiques. Les loyers sont compris entre 4,56 euros/m² et 5,97 euros/m² selon les régions.
- Le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) correspond aux HLM traditionnelles. Les loyers sont compris entre 5,14 euros/m² et 6,70 euros/m² selon les zones. Plus de 80 % des logements sociaux sont régis par ce plafond de loyer et de ressources.

- Le PLS (Prêt Locatif Social) finance des logements situés en priorité dans les zones dont le marché immobilier est le plus tendu. Les loyers sont compris entre 7,71 euros/m² et 13,07 euros/m².

A chacune de ces catégories correspond un plafond de ressources dont chaque réservataire doit tenir compte lors du positionnement des candidats. Ces plafonds varient également en fonction de la composition familiale.

Ils sont consultables sur le site www.service-public.fr. ■

Aujourd'hui

Le bailleur reste le décisionnaire final dans l'attribution d'un logement. Quel que soit le réservataire, il n'est malheureusement pas tenu compte des équilibres sociologiques et seules les communes, qui connaissent leur population, peuvent faire un vrai travail sur le peuplement et la mixité sociale, encore faudrait-il qu'elles gèrent des contingents à la hauteur de leurs ambitions.

Demain

La loi Alur du 24 mars 2014 vient bouleverser les communes et les bailleurs en transférant aux intercommunalités la stratégie locale d'attribution des logements sociaux, ce qui suscite les plus vives inquiétudes.

La Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine&Oise (GPS&O), chargée d'établir un document cadre pour tout le territoire, a été installée le 22 septembre dernier, les Maires en sont membres de droit.



Le DALO (Droit au Logement Opposable)

Le Droit au Logement Opposable permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement. Les dossiers DALO sont instruits par la Préfecture. Un avis est demandé à la commune lorsqu'un candidat est positionné sur un logement, mais celui-ci est rarement suivi. Les logements attribués aux personnes ayant eu recours au DALO font partie du contingent préfectoral.

Les personnes concernées sont les suivantes :

- Sans domicile fixe
- Demandeur d'un logement social dont le délai d'attente est supérieur à 3 ans
- Menacé d'expulsion sans solution de relogement
- Hébergé dans une structure d'hébergement ou une résidence hôtelière à vocation sociale depuis plus de 6 mois consécutifs ou logé temporairement dans un logement de transition ou un logement-foyer depuis plus de 18 mois
- Logé dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère d'insalubrité ou dangereux
- Logé dans un logement indécent ou suroccupé avec au moins un enfant mineur ou une personne handicapée à charge ou porteur soi-même d'un handicap (critères de suroccupation : 16m² pour un couple, 9m² pour une personne, 9m² par personne supplémentaire).

Les dossiers de demande peuvent être directement retirés sur internet ou auprès du service logement (au CCAS). Une fois le dossier constitué, il doit être envoyé à l'adresse suivante :

Secrétariat de la commission de médiation DALO des Yvelines
TSA 56790 - 95905 CERGY-PONTOISE CEDEX

Les problèmes d'insalubrité

Dans les communes ne disposant pas de service communal d'hygiène et de santé (SCHS) ou d'inspecteur de salubrité (communes de moins de 20 000 habitants comme Meulan-en-Yvelines), ce sont les agents de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui effectuent les démarches. Si un locataire considère que l'état de son logement relève de l'insalubrité et qu'il n'y a pas d'accord avec son bailleur pour y remédier, il peut saisir directement l'ARS :

- ARS des Yvelines
143 boulevard de la Reine
78000 VERSAILLES
Tél : 01.30.97.73.00

Le CLLAJ

Le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) intervient sur rendez-vous auprès des jeunes de 18-30 ans afin de les aider dans l'accession à un logement autonome, de les renseigner sur les possibilités locales de logement, de les accompagner dans leurs démarches auprès des bailleurs.

Le CLLAJ constitue les dossiers LOCA-PASS et PASS-GRL, ces aides servant de garants à des jeunes qui ne peuvent bénéficier d'un soutien familial ou pour avancer le mois de caution dans les agences immobilières.

Il met également l'accent sur les droits et devoirs des locataires auprès des jeunes qu'il rencontre.

CLLAJ des Mureaux :
19 allée Pierre Panloup
78130 LES MUREAUX
Tél : 01.34.74.22.81
cllaj.vds@wanadoo.fr

Permanences
à Meulan-en-Yvelines :

- 1^{ers} lundis du mois
à la Loge de la Mairie
- 3^{èmes} lundis du mois
à la Maison des Associations



© Ville de Meulan-en-Yvelines

Concours de dessin

Les enfants meulanais âgés de 6 à 11 ans sont invités à participer à un concours ! Le thème choisi cette année est "le Pont aux Perches". Le dessin gagnant sera reproduit sur la carte de vœux 2017 de la Mairie. Les œuvres sont à déposer en Mairie avant le 3 décembre.



Thème 2014 : "la Mairie"



Thème 2015 : "Meulan Paradis"

Nouveaux commerces

Delphine Créa...Mode

Création, confection, retouche et ameublement, cours de couture pour petits et grands. Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.

- 54 rue du Maréchal Foch
<http://delphinecreamode.fr>

Mondiale informatique

Services dédiés aux particuliers et aux entreprises : dépannage informatique, installation de caméra de surveillance, réparation de la téléphonie mobile (portable, tablette...), mise en place d'alarme.

- 64 rue du Maréchal Foch
www.mondiale-informatique.com

Mint Sushi

Ouvert du lundi au dimanche de 11h à 14h30 (sauf vendredi) et de 18h à 23h

- 18 rue du Maréchal Foch
01 34 74 88 38

Boucherie Amana

Ouvert tous les jours de 9h à 19h30

- 45 rue du Maréchal Foch

Votre cordonnier SANA déménage !

Il passe du 32 au 47
rue du Maréchal Foch

Opticien "La vue d'abord"

Changement de propriétaire, Claude Pena et Christophe Favry sont vos nouveaux opticiens.

- 6 place Brigitte Gros
01 30 95 43 78

Carnet

Ils sont nés...

Maélia Blanchard-Broc

Ils se sont mariés...

Sophie Pinna
et Benoît Chrismann

Ny Aina, Oliva Rambolamanana
et Bruna Pricilla Rahalison

Vie associative

Les restos du cœur

L'association prépare sa nouvelle campagne d'hiver ! L'année dernière, les 26 bénévoles ont distribué 21 144 repas à 332 personnes en difficulté, dont 271 Meulanais. ■

Croix-Rouge

L'Unité locale de la Croix-Rouge de Meulan, pour des raisons de sécurité, annule sa soirée caritative annuelle. ■

UFC que Choisir

L'UFC que Choisir a décidé de suspendre provisoirement sa permanence sur Meulan mais assure toujours une présence à la Maison de la Justice et du Droit des Mureaux. ■

C.L.C (Centre de Loisirs et de la Culture)

Marché de Noël et Téléthon

Vente d'artisanat, gâteaux, boissons chaudes, cadeaux avec tombola...

- samedi 3 décembre de 10h à 18h
Salle Valéry - rue Valéry (ancien réfectoire de l'école maternelle) ■

Concert des Professeurs

- dimanche 4 décembre à 17h
Maison des Associations
allée des Cottages (entrée libre) ■

Comité de jumelage

Goûter de Noël écossais ouvert à tous les enfants à partir de 11 ans, gratuit.

- mercredi 7 décembre de 14h à 18h
Bergerie - Ferme du Paradis ■

Demandes de subvention

Présidents d'associations,
n'oubliez pas !
Vous avez jusqu'au
8 décembre
pour déposer vos
demandes de subvention.

Will' Sports

Nouvelle activité à partir du 21 novembre : Boxe Anglaise

Boxe éducative pour les enfants à partir de 8 ans.

Boxe loisir pour les ados et les adultes

- Les lundis de 19h 10 à 20h 10
Gymnase Michel Jazy
Cotisation 90 €
informations : 06 60 15 79 45
ou will.sports@hotmail.fr ■

Recensement général en 2017 : la Mairie recrute !

À l'occasion du prochain recensement de la population prévu du 19 janvier au 18 février 2017, la commune de Meulan-en-Yvelines recrute des agents recenseurs qui auront pour missions :

- Assurer la collecte des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune
- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour le carnet de tournée
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières au coordonnateur.

Attention, ces activités nécessitent une grande disponibilité, notamment en soirée en semaine et obligatoirement le samedi et le dimanche, des qualités de contact, de persévérance, de logique et d'organisation. La discrétion, la confidentialité et la neutralité sont requises. Les agents recenseurs, aidés et encadrés par le coordonnateur communal, recevront une formation obligatoire préalable spécifique organisée par l'INSEE. Ils rencontreront le coordonnateur communal chaque semaine en mairie.

Lettre de motivation + CV à adresser par voie postale ou par voie électronique à mairie@ville-meulan.fr.

Pour toute question : 01 30 90 41 41

Carte Nationale d'Identité : changement !



Depuis le 8 novembre, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité évoluent dans les Yvelines. Notre département a en effet été désigné comme pilote pour l'expérimentation de nouvelles modalités. Calquées sur celles des demandes de passeport, elles permettront d'améliorer la sécurité de la CNI, dont le format demeure inchangé (gratuité sauf en cas de perte/vol). Les délais de délivrance seront réduits. Vous devrez désormais vous adresser à l'une des 34 communes de votre choix équipée des dispositifs de prise d'empreintes au sein du département des Yvelines. Après l'instruction d'un dossier complet, un message vous sera adressé sur votre portable vous

informant de la mise à disposition de votre titre auprès de la mairie de dépôt. Vous avez également la possibilité d'effectuer depuis votre domicile une pré-demande en ligne disponible sur le site "<https://predemandecni.ants.gouv.fr>" qui remplace le dossier papier. Enfin votre mairie, même non équipée d'une station biométrique, pourra vous proposer de vous accompagner dans la démarche de votre pré-demande en ligne.

Ces modifications sont issues du décret n°2016-1460 publié au JO du 30/10/2016 qui autorise la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel (TADCP) dénommé "Titres électroniques sécurisés" (TES). Depuis quelques jours, ce décret suscite beaucoup de réactions, ses détracteurs s'appuyant notamment sur l'avis de la CNIL qui était réservé quant à la réunion dans un même et unique fichier des données biométriques de l'ensemble de la population et au risque accru de détournement. Par ailleurs, les Maires disposant d'un Dispositif de Recueil s'inquiètent de la prise en charge du surcoût de cette nouvelle mission. Quant aux autres, ils ne peuvent que constater que l'État les dessaisit encore de l'une de leurs prérogatives...

Inscription sur les listes électorales

N'oubliez pas, vous avez jusqu'au 31 décembre midi pour vous inscrire sur les listes électorales. Après cette date, vous ne pourrez pas voter aux élections présidentielle et législative du printemps 2017 (23 avril et 7 mai, 11 et 18 juin).



Seniors : repas de fin d'année

Attention, le banquet de nos aînés a pour la première fois lieu en fin d'année (et non plus en janvier) : les dimanches 4 et 18 décembre à la Bergerie de la Ferme du Paradis à 12h. Si vous êtes meulanais(e), âgé(e) de 70 ans et plus, et n'avez pas reçu le courrier d'invitation, merci de contacter d'urgence le CCAS au : 01 30 90 41 20.

Permanences : modification d'horaires

L'écrivain public et la juriste sont présents

le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h à la Maison des Associations.

L'écrivain public est aussi présent le mercredi de 13h30 à 17h30 en Mairie.

Vie scolaire

Rappel : l'accueil périscolaire (matin, soir, mercredi et vacances) est une compétence intercommunale (centres de loisirs gérés par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine&Oise) qui devrait être retransférée à la commune en 2017.

Les chiffres de la rentrée 2016

- École maternelle Valéry
Effectifs : 130
- École maternelle des Bois
Effectifs : 116
- École maternelle Paradis
Effectifs : 143
- École élémentaire Pasteur
Effectifs : 296
- École élémentaire Paradis
Effectifs : 301
- Restauration scolaire : 816 inscrits
- Étude surveillée : 157 inscrits
- Temps d'activités périscolaires (TAP) : 350 inscrits

Inscriptions rentrée 2017

Uniquement pour les rentrées en CP et 1^{ère} année de maternelle (enfants nés en 2014)

En Mairie, au pôle éducation jeunesse et sports, du 16 janvier au 11 mars 2017.

Permanences les samedis 28 janvier, 25 février,

11 mars 2017 de 8h30 à 12h

Après le 11 mars : inscriptions uniquement le lundi de 8h30 à 12h et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Il vous sera demandé l'original et une photocopie des documents suivants :

- livret de famille en intégralité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- carnet de santé de l'enfant (vaccinations uniquement)
- jugement de divorce ou de séparation (le cas échéant).

Jeunes : vacances de Noël

Espace jeunes du 19 décembre au 23 décembre inscription à partir du 5 décembre Adhésion 5 € l'année

Retrouvez tout le programme de l'espace jeunes sur le site de la ville à la page suivante :

- <http://www.ville-meulan.fr/spip.php?article467>

(attention, pas de semaine sportive durant les congés de Noël) ■

le centenaire
1914-1918 / 2014-2018



MEULAN-EN-YVELINES

Devoir de Mémoire

Comme chaque année depuis 2014, la Municipalité, attachée au devoir de mémoire, s'inscrit dans une démarche de commémoration du Centenaire de la Grande Guerre (événements, concerts, expositions... autour de la date de l'Armistice).

Le 26 octobre : les écoliers meulanais sous l'Arc de Triomphe !

La Municipalité a permis à des CM2 de l'école Pasteur, en partenariat avec l'Association des Officiers de Réserve des Yvelines (AORY) qui avait préalablement rendu visite aux élèves dans leur classe, de se rendre sur la tombe du soldat inconnu pour le ravivage de la flamme. Les écoliers, accompagnés d'élus municipaux, ont respecté avec beaucoup de sérieux, d'émotion et de fierté le protocole militaire de la cérémonie : ils ont remonté, encadrés par des militaires, l'avenue des Champs Élysées fermée à la circulation, déposé une gerbe au nom de la ville de Meulan et ravivé la flamme avec le glaive, avant de signer le Livre d'Or. Tous étaient très conscients de l'honneur qui leur était fait de participer à cette cérémonie et ils ont entonné avec conviction l'hymne national sous l'immense drapeau tricolore de l'Arc de Triomphe. ■



Le 11 novembre : les Poilus parmi nous !

Merci au GTRH-40 pour avoir revêtu l'uniforme des combattants de 14-18 lors de la cérémonie au cimetière communal, manière de commémorer encore le Centenaire de la bataille de Verdun, l'une des plus meurtrières de l'histoire (une cérémonie particulière avait eu lieu le 29 mai dernier). ■

Le 22^{ème} Festival des fromages

Une ambiance de folie pour cette nouvelle édition du Festival des fromages sous le soleil ! Les exposants étaient au rendez-vous et le public s'est déplacé très nombreux malgré la situation d'alerte attentat. Les conditions exceptionnelles de sécurité mises en place par la Municipalité ont permis de rassurer tous les visiteurs et la bonne organisation du dispositif (fermeture des rues, quatre accès piétons filtrés, vigiles et renfort de police municipale des Mureaux) a fait oublier les contraintes.



Ramasseur de modestie

Atmosphère exceptionnelle à la Bergerie le 15 octobre dernier pour le spectacle d'Hocine Hadjali ! Beaucoup de rires... et beaucoup de larmes aussi, une émotion comme la salle n'en a jamais connue.

Famille, amis, mais surtout anciens voisins de la résidence du parc municipal et anciens copains d'école se sont retrouvés autour d'Hocine et se sont pour certains reconnus dans le spectacle : "le taxi", "René la pipe"... Une vraie chaleur humaine de retrouvailles.



Les vacances de nos jeunes

À l'espace jeunes, plein d'ateliers et des sorties (ciné, bowling, karting et parc Asterix) !

Pour les plus sportifs, avec nos éducateurs Cédric et Magali, du hand, du mini-golf, du baseball, de la natation, mais aussi du bowling !



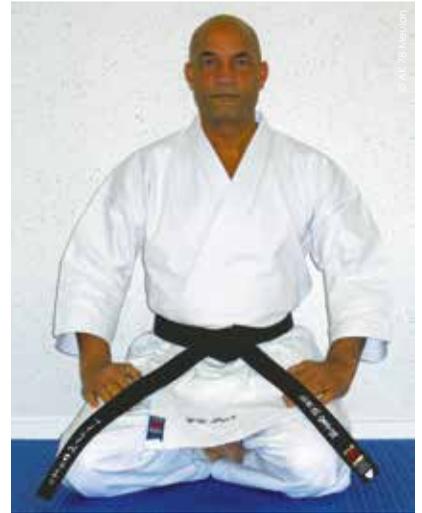
Nos seniors au salon du chocolat



21 seniors étaient présents à la sortie au salon du chocolat porte de Versailles. 20000 m² d'exposition gourmande !

Décès de Philippe PIVERT : message de l'AK 78 Meulan

C'est avec beaucoup de tristesse que nous vous informons du décès de notre maître et ami Philippe Pivert, il s'est éteint à l'hôpital le samedi 20 août dernier. Ses obsèques qui ont eu lieu à l'église de Saint Germain le mardi 30 août ont réuni un nombre considérable de personnes. Philippe, ce grand champion avec un palmarès remarquable, champion de France, champion d'Europe et champion du Japon. Il est arrivé au club de Meulan il y a plus de 15 années et nous avons fait évoluer le club grâce à lui, formé une trentaine de ceintures noires, des enseignants pour l'assister et préparé de nombreux karatékas à la compétition. Philippe s'est distingué par une transmission de son savoir, une générosité et une écoute constante de son prochain. Il a donné le goût de l'effort, du respect et a transmis à tous l'esprit de cet art martial. Il nous a fait bénéficier de ses relations en invitant à Meulan de grands champions et maîtres japonais. En plus de son activité sportive qu'il n'a jamais cessée, il a su mener de front une carrière exemplaire à l'hôpital ainsi que ses fonctions de maire adjoint et d'élus au conseil général. Nous perdons un ami de grande qualité et d'un charisme exceptionnel. Nous tous, saluons son grand cœur et sa générosité et nous aurons toujours une pensée pour ce grand homme.



Tournoi au Tennis Club



Les 8 et 9 octobre, le Tennis Club de Meulan organisait un Tournoi pour les jeunes garçons de 10 ans classés au niveau Vert 3 et 4 étoiles (niveau régional). Le tournoi a réuni, sur deux jours, 20 joueurs de très bon niveau, issus des Ligues de l'ensemble de l'Ile-de-France. Thomas Memisoglu, de la Ligue des Yvelines, remporte le tournoi face à Nathan Heranval de la ligue de Normandie ! Une finale très accrochée et jouée avec un excellent état d'esprit, bravo aux finalistes !

Championnat de France senior bateaux longs



C'est sur le bassin du parc de l'Aa à Gravelines que s'est tenue la dernière compétition nationale de la saison 2016 : le championnat de France senior en bateaux longs.

L'AMMH présentait 4 équipages ravis de pouvoir affronter les sélectionnées olympiques quelques semaines après leur retour de Rio. Notre deux de couple féminin TC s'est plutôt bien adapté aux mauvaises conditions de bassin et réalise une grosse performance en prenant la médaille de bronze ! Claire Bové et Marine Alaouchiche rapportent au club la 5^{ème} médaille sur un championnat national cette saison. Autre grosse satisfaction : l'accès en finale A du 4 sans barreur homme TC : Ivan Bové, Valentin Laborde, Richard Sivestre et Hugo Mossino ont rivalisé avec les meilleurs spécialistes de la catégorie !

Culture

La Symphonie du Nouveau Monde



Antonin Dvorak par l'Orchestre Philharmonique des Yvelines et de l'Ouest Francilien

- dimanche 15 janvier à 16h, Bergerie - Ferme du Paradis

Retrouvez toute l'actualité culturelle dans l'agenda culturel et sur www.ville-meulan.fr



Les élus de la majorité manifestent à nouveau !

Le 21 septembre dernier, le Maire et ses élus, accompagnés par leur Député, Arnaud Richard, ont participé à une manifestation devant l'Assemblée nationale pour protester contre la baisse des dotations de l'État. Les Présidents des Départements de la Grande Couronne avaient appelé tous les élus locaux à se joindre aux Conseillers départementaux pour manifester.

Depuis 2014, le désengagement de l'État s'accroît chaque année. Les collectivités locales, communes, départements et régions, combrent ainsi un déficit public dont elles ne sont pas responsables. La réduction très importante de ces dotations

conduit ces collectivités à avoir recours à la fiscalité car les seules mesures d'économie ne suffisent pas à compenser ces pertes de financement. Cette fiscalisation permet le plus souvent d'équilibrer les budgets de fonctionnement et non de maintenir les investissements.

A Meulan, la peine fut double car cette immense difficulté est venue aggraver une situation financière particulièrement dégradée : le déficit structurel de la commune (dépenses supérieures aux recettes et extrême rigidité des dépenses obligatoires, notamment de personnel) a nécessité dès 2015, et malgré les efforts engagés par la nouvelle Municipalité

dans la réduction des dépenses, une augmentation des impôts locaux.

En 2016, le département des Yvelines, exemplaire pour sa gestion au niveau national (taux d'imposition bas, dépenses de fonctionnement faibles, endettement minimal), a lui aussi recours à la fiscalité pour la première fois, pourquoi ? Parce qu'en 3 ans, il perd 90% de sa Dotation Globale de Fonctionnement : le record de France ! En ajoutant à cela l'explosion des dépenses sociales obligatoires dont il a la charge et la péréquation interdépartementale, ce sont près de 200 millions de recettes en moins. Là aussi, quelles que soient les politiques de réduction des dépenses, l'équation est impossible à résoudre. Notons toutefois que malgré l'augmentation du taux de taxe foncière à 12,58%, les Yvelines sont classées au 8^{ème} rang des taux les plus faibles (moyenne nationale : 16,24%). Elles étaient 4^{èmes} jusqu'à l'année dernière... ■



Rappel

La fiscalité meulanaise n'a pas été alourdie cette année, les taux ont été votés en fonction de ceux de l'intercommunalité (Communauté Urbaine Grand Paris Seine&Oise) avec pour principe : LA NEUTRALITÉ FISCALE POUR LES FOYERS entre 2015 et 2016. Ainsi, sur la part communale, notre taxe foncière augmente (celle de la nouvelle CU GPS&O étant moins élevée que celle de l'ancienne Communauté d'Agglomération Seine&Vexin) et notre taxe d'habitation baisse (celle de la nouvelle CU GPS&O étant plus élevée que celle de l'ancienne Communauté d'Agglomération Seine&Vexin).

Nouvel arrêté municipal

Compte tenu des troubles à l'ordre public constatés en centre-ville et des nuisances occasionnées pour les riverains, le Maire a pris un arrêté municipal fixant les heures de fermeture des établissements de restauration (minuit en semaine, 2h les samedis et dimanches, 4h la nuit de Noël et la nuit du Jour de l'An). Celui-ci fait suite à deux arrêtés pris dernièrement visant les débits de boisson (fermeture à 21h). ■

Délibérations votées lors de la séance du 28 septembre :

Démissions et désignations

A la suite de la démission de Mme Bauduin, un nouveau Conseiller municipal de la minorité, M. Gauthier, a été installé lors de la dernière séance et deux délibérations s'imposaient pour désigner un nouveau représentant au sein de la Caisse des Ecoles et de la Commission des Affaires scolaires en remplacement du membre démissionnaire. Rappelons que les listes candidates aux élections municipales dans une commune de notre strate sont composées de 29 noms. Les résultats du scrutin de 2014 ont permis à la liste *Agir pour Meulan-en-Yvelines* d'obtenir 22 sièges, à la liste *Meulan Demain* 6 sièges, à la liste *Meulan Bleu Marine* 1 siège. Une fois installé, un élu du Conseil municipal peut à tout moment

démissionner, cette décision étant irréversible, et est alors remplacé par le suivant de sa liste qui lui-même peut être démissionnaire sans avoir siégé. Toute démission doit être adressée par écrit au Maire qui en informe ensuite le Préfet. Depuis deux ans et demi, le Maire a été destinataire de 9 démissions sur la seule liste *Meulan Demain*: M. Poirier, M. Cadot, Mme Veldeman, Mme Bauduin, Mme Bentchakal, M. Warin, Mme Bourdon, Mme Léon-Pons, Mme La Soudière. Lors de la prochaine séance du Conseil, un nouveau Conseiller sera installé (démissions de M. Cadot et de Mme La Soudière). C'est le suivant de liste qui sera convoqué, sous réserve d'aucune nouvelle démission... ■

Prochain Conseil communautaire

jeudi 15 décembre à 20h à Gargenville (salle des fêtes)

À l'écoute des Meulanais

Permanences des élus : les samedis de 10h à 12h

samedi 10 décembre
Loge de la Mairie

samedi 14 janvier
Maison des Associations

Prochains Conseils municipaux

mercredi 7 décembre
mercredi 18 janvier
à 20h30 en Mairie

Tribune libre

Agir pour Meulan-en-Yvelines (majorité - 22 élus)

Projet de loi de finances 2017 : retour du déficit sous les 3% du PIB avec une hausse des dépenses ?! Le dernier budget du quinquennat, actuellement débattu au Parlement, laisse rêveur... Nouvelle baisse de 1 milliard d'euros de l'impôt sur le revenu + multiplication et extension des crédits d'impôt + toute une série de petits cadeaux fiscaux préélectoraux = 69,3 milliards de déficit... C'est tout ? Heureusement que les collectivités locales sont là pour participer à l'effort collectif ! Merci à ce gouvernement qui les oblige à fiscaliser pour compenser leurs pertes de financements. Elles n'ont pas le droit, elles, de voter leur budget en déficit... ■

Meulan demain (minorité - 6 élus)

La taxe foncière, encore en hausse. Les Meulanais viennent de payer leur taxe foncière devenue l'une des plus élevées des Yvelines. Cela est dû à l'augmentation brutale des taux de 22,58% décidée en 2015 par l'actuelle majorité et maintenue cette année pour cette taxe et la taxe d'habitation, malgré la pétition signée par plus de 800 habitants. Elle provient aussi de la hausse de la part du département (+66%) votée par notre maire, conseillère départementale, en dépit de la pression fiscale très lourde qui pèse sur les Meulanais. Beaucoup de villes ont augmenté leurs impôts mais jamais à ce point. Quelle triste réalité pour Meulan ! ■

Meulan Bleu Marine (minorité - 1 élu)

Des jets de cocktail Molotov contre les forces de l'ordre ont émaillé la nuit d'Halloween: Meulan en passe de connaître le même destin que la rive gauche?

Au dernier Conseil municipal, la majorité a tombé le masque: elle a refusé de s'opposer au principe de l'accueil des "migrants". Mais qui s'en étonnera vraiment?

Des conteneurs à ordures enterrés ont été érigés cet été sur la place de la mairie: de l'amateurisme à l'état pur. L'enclavement relatif du quartier Paradis, faute notamment de moyens de transport suffisants, est toujours un sujet de mécontentement majeur. Aujourd'hui à Meulan, les NULS sont au pouvoir! Et ils en sont fiers... ■